

3RVet

Société civile professionnelle au capital de 10.671,43 €

Siège social : 8 Rue de la Gare

71110 MARCIGNY

418 063 384 RCS MACON

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quinze novembre,
A huit heures

Les associés de la société 3RVet, société civile professionnelle au capital de 10.671,43 euros, divisé en 700 parts de 15,2449 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence sous format numérisé signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Alexandre BELLIARD,
propriétaire de 100 parts

- Monsieur Olivier BOROWSKI
propriétaire de 100 parts

- Monsieur Emmanuel CHARRIER,
propriétaire de 100 parts

- Monsieur Pascal COLLOMB,
propriétaire de 100 parts

- Monsieur Antoine DONZE
propriétaire de 100 parts

- Monsieur Samuel MARTIN,
propriétaire de 100 parts

- Monsieur Claude RIZET
propriétaire de 100 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société. Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Conformément à l'article 24 des statuts et à l'article R. 221-3 du Code de commerce, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Emmanuel CHARRIER en sa qualité de cogérant associé de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Lecture du rapport de la gérance,**
- **Transformation de la Société en société d'exercice libéral à responsabilité limitée,**
- **Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme,**
- **Nomination des co-gérants,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,**
- **Questions diverses.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le projet de statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transformer la Société en société d'exercice libéral à responsabilité limitée à compter de ce jour, avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre 2024 à 00h01.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la Société, sa durée, son objet et son siège social ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de 10.671,43 euros et reste divisé en 700 parts sociales de 15,2449 euros chacune, entièrement libérées et attribuées aux associés actuels en échange des 700 parts qu'ils possèdent.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la décision de transformation de la Société en société d'exercice libéral à responsabilité limitée adoptée précédemment, adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les statuts de la Société sous sa nouvelle forme, nomme dans un premier temps en qualité de co-gérants de la Société pour une durée illimitée :

- **Monsieur Emmanuel CHARRIER**
Né le 10 août 1969 à LE COTEAU (42)
De nationalité française
Demeurant Lieudit Argues, 71110 BAUGY
- **Monsieur Pascal COLLOMB**
Né le 9 mai 1975 à BOURGOIN-JALLIEU (38)
De nationalité française
Demeurant Lieudit Les Garons, 71110 CERON
- **Monsieur Claude RIZET**
Né le 8 janvier 1969 à PARAY LE MONIAL (71)
De nationalité française
Demeurant Lieudit Le Vignoble, 03130 LIERNOLLES

Les co-gérants seront tenus de consacrer tout leur temps aux affaires sociales. Ils disposeront des pouvoirs prévus à l'article 20 des statuts. A ce titre, Messieurs CHARRIER, COLLOMB et RIZET disposent des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la société conformément à son objet social. Ils peuvent représenter la société et agir en son nom en toutes circonstances.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Messieurs CHARRIER, COLLOMB et RIZET déclarent, chacun en ce qui le concerne, accepter les fonctions ainsi conférées et n'être frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions prévues par les statuts de la Société sous sa nouvelle forme, nomme dans un deuxième temps en qualité de co-gérants de la Société pour une durée illimitée :

- **Monsieur Samuel MARTIN**
Né le 13 mai 1978 à MONTLUCON (03)
De nationalité française
Demeurant Lieudit Les Chopins, 71110 CERON

- **Monsieur Olivier BOROWSKI**
Né le 22 février 1982 à GRANDE-SYNTHÉ (59)
De nationalité française
Demeurant Lieudit La Rue, 71110 CERON
- **Monsieur Antoine DONZE**
Né le 17 mars 1973 à MONTBELIARD (25)
De nationalité française
Demeurant Lieudit Le Bourg, 03130 LIERNOLLES
- **Monsieur Alexandre BELLIARD**
Né le 07 septembre 1983 à CAEN (14)
De nationalité française
Demeurant 2 rue Carnot, 03130 LE DONJON
- **Madame Amélie ALBARET**
Née le 12 octobre 1990 à AMBERT (63)
De nationalité française
Demeurant Lieudit Les Ponts Tournus, 03130 SAINT-DIDIER-EN-DONJON

Les co-gérants seront tenus de consacrer tout leur temps aux affaires sociales. A ce titre, Messieurs MARTIN, BOROWSKI, DONZE et BELLIARD et Madame ALBARET disposent des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la société conformément à son objet social. Ils peuvent représenter la société et agir en son nom en toutes circonstances. Toutefois, Messieurs MARTIN, BOROWSKI, DONZE et BELLIARD et Madame ALBARET ne pourront réaliser d'actes engageant la société sans l'accord préalable écrit et exprès de l'ensemble des trois co-gérants nommés lors de la résolution adoptée précédemment.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Messieurs MARTIN, BOROWSKI, DONZE et BELLIARD et Madame ALBARET déclarent, chacun en ce qui le concerne, accepter les fonctions ainsi conférées et n'être frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que la durée de l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2024, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en société d'exercice libéral à responsabilité limitée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions applicables aux sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée.

La gérance de la Société sous sa forme de société civile fera à l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur ces comptes un rapport sur l'exécution de son mandat pendant la période courue du premier jour de l'exercice en cours jusqu'au jour de la transformation.

Ce rapport sera soumis au droit de communication des associés dans les conditions fixées par les normes applicables.

La collectivité des associés statuera sur ces comptes conformément aux règles fixées par les normes qui lui sont applicables. Elle statuera sur le quitus à donner à la gérance de la Société sous son ancienne forme.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les normes applicables.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate que la transformation de la Société en société d'exercice libéral à responsabilité limitée est définitivement réalisée.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

MISE AUX VOIX, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance et tous les associés de la Société.

AINSI FAIT ET SIGNE EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL NUMERIQUE QUI SERA REMIS AVEC LE CERTIFICAT À CHAQUE PARTIE SIGNATAIRE

LA GERANCE

Monsieur Emmanuel CHARRIER
15 novembre 2024

DocuSigned by:

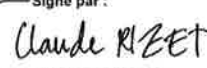
819062EA4F5B41A...

Monsieur Pascal COLLOMB
15 novembre 2024

Signé par :

667860899AF54C2...

Monsieur Claude RIZET
15 novembre 2024

Signé par :

4F9502D8D598410...

LES COGERANTS NOMMES

Monsieur Samuel MARTIN
15 novembre 2024

DocuSigned by:

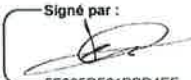
040859AF1210473...

Monsieur Olivier BOROWSKI
15 novembre 2024

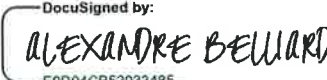
Signé par :

260F17EB005A48B...

Monsieur Antoine DONZE
15 novembre 2024

Signé par :

5F8950F81BBD4EE...

Monsieur Alexandre BELLIARD
15 novembre 2024

DocuSigned by:

E9D94CB52033485...

Madame Amélie ALBARET
15 novembre 2024

Signé par :

C4A29B4059A94A3...

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

SAONE-ET-LOIRE

Le 19/11/2024 Dossier 2024 00051483, référence 7104P01 2024 A 02276

Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

Cécile BUGNOT
Contrôleuse Principale
des Finances Publiques